ERREURS ET AUTRES SÉJOURS INCLASSABLES 90

CATÉGORIE MAJEURE nº 90

Erreurs et autres séjours inclassables

Cette présentation comporte deux parties :

- la liste des groupes par ordre croissant des numéros ;
- les listes d'actes et de diagnostics relatives à ces groupes, dans l'ordre des numéros figurant sur l'arbre de décision.
- * Cette CM comprend trois groupes identifiés pendant le parcours de l'arbre de groupage :
- un groupe : Actes sans relation avec le diagnostic principal ;
- un groupe : Diagnostic invalide comme diagnostic principal, dans certaines circonstances ;
- un groupe : Autres erreurs détectées dans le parcours de l'arbre de groupage.
- * D'autres groupes relèvent de cette catégorie, mais ils sont détectés soit en amont au cours des contrôles de RSS ou pendant le déroulement du programme, ou bien en aval dans les traitements des RSA effectués pour fabriquer les tableaux d'activité médicale hospitalière dans les DRASS.

Pour les premiers, on se rapportera au volume l du présent manuel des GHM, quant aux seconds leur signification se trouve dans la documentation d'accompagnement du logiciel qui permet d'obtenir ces tableaux.

LISTE DES GROUPES DE LA CM 90

90C01Z Actes sans relation avec le diagnostic principal

* L'orientation dans ce groupe s'effectue lorsque le RSS comporte un ou plusieurs actes opératoires n'appartenant pas à une des listes testées dans la CMD correspondant au diagnostic principal.

Pour le cas particulier des « séjours de moins de 2 jours avec acte opératoire », se reporter au commentaire correspondant, dans le chapitre de la CM 24.

Le code erreur 06 est retourné par la Fonction Groupage.

A partir de la version 6 de la classification, il a été établi une liste d'actes fréquemment réalisés au cours d'hospitalisations à caractère médical et qui, néanmoins, ne confèrent pas au séjour un caractère chirurgical. Ces actes peuvent ne pas relever de la CMD indiquée par le DP, et ne justifient pas pour autant un classement dans le groupe acte sans relation avec le diagnostic principal. L'arbre de décision classe donc ces séjours dans le GHM médical qu'ils auraient atteint si ces actes n'avaient pas été mentionnés, à condition que tous les actes fassent partie de cette liste. Pour permettre de distinguer les dossiers groupés « directement » dans un GHM médical, des dossiers « ayant évité le groupe 90C01Z » (ancien 901) par ce dispositif, la fonction groupage fournit un code retour 00 dans le premier cas et 80 dans le second.

- * LE CLASSEMENT DANS LE GROUPE « Actes sans relation avec le diagnostic principal » NE TRADUIT PAS NECESSAIREMENT UNE ERREUR. Il résulte, en pratique, de trois cas de figure différents :
- cas n°1 : erreur de codage (faute de frappe dans le code du diagnostic principal ou de l'acte ...);
- cas $n^{\circ}2$: patient inclassable, présentant plusieurs affections de nature différente, concernant des appareils anatomiques distincts, et dont la prise en charge s'est faite dans la même unité médicale ;
- cas n°3 : défaut d'actualisation de la classification des GHM par rapport à l'évolution des pratiques (élargissement des indications d'un acte, par exemple).

Dans les cas n^2 et n^3 , le RSS n'a pas à être «corrigé»; les patients inclassables (cas n^2) doivent être analysés à part et bénéficier d'une pondération économique «sur mesure»; les versions ultérieures de la classification devront tenir compte, quant à elles, de l'évolution des pratiques (cas n^3).

* Dans le logiciel MAHOS, un traitement des cas orientés dans ce groupe répartit les RSS en deux groupes ayant une valorisation différente, en termes de points ISA.

90H01Z Erreurs détectées dans les RSA par le logiciel de mesure de l'activité hospitalière

* Ce groupe n'existe pas dans la classification des GHM. Il s'agit d'un artifice introduit dans le logiciel MAHOS utilisé dans les DRASS pour identifier les RSA comportant des erreurs non détectées en amont par la fonction groupage.

De telles erreurs (format de RSA incongru, etc.) se produisent, par exemple, lors de manipulations malencontreuses des fichiers de RSA. Elles sont documentées dans le manuel d'utilisation de MAHOS.

90H02Z Reclassement des séjours en hospitalisation complète mentionnant un acte sans relation avec le diagnostic principal

* Ce groupe n'existe pas dans la classification des GHM. Il s'agit d'un artifice introduit dans le logiciel MAHOS utilisé dans les DRASS pour permettre de valoriser les dossiers classés dans le groupe « Actes sans relation avec le diagnostic principal ».

90H03Z Reclassement des séjours de moins de 2 jours mentionnant un acte sans relation avec le diagnostic principal

* Ce groupe n'existe pas dans la classification des GHM. Il s'agit d'un artifice introduit dans le logiciel MAHOS utilisé dans les DRASS pour permettre de valoriser les dossiers classés dans le groupe « Actes sans relation avec le diagnostic principal ».

90Z00Z Erreurs détectées par les contrôles effectués sur les RUM et leur séquencement

* La liste des erreurs orientant dans ce groupe est explicitée dans le volume 1, au chapitre de la fonction groupage.

A partir de la version 5 de la fonction groupage (version 6 de la classification des GHM) ce groupe signale toutes les erreurs détectées par la fonction groupage elle-même avant même de commencer à parcourir l'arbre.

ATTENTION: le logiciel que vous utilisez, même s'il a intégré la fonction groupage, peut avoir sa propre nomenclature de codes d'erreurs.

90Z01Z Diagnostic invalide comme diagnostic principal, dans certaines circonstances

- * Trois cas sont à considérer :
- a) RSS ingroupable car mentionnant un des codes de la CIM non acceptables en diagnostic principal :
- dans les premières versions de la classification, il existait déjà des codes invalides comme diagnostic principal (enfants nés hors du milieu hospitalier et non hospitalisés par la suite);
- depuis la version 2 de la classification, d'autres codes sont devenus invalides comme diagnostic principal. Dans la CIM 10, ce sont les codes des catégories B95, B96, B97 et Z37 qui orientent le RSS dans ce groupe s'ils sont utilisés en diagnostic principal;
- les codes des libellés de catégories et ceux des causes extérieures des traumatismes et empoisonnements, sont présents dans les tables de la fonction groupage. Leur présence, en diagnostic principal, est interdite, mais ils sont "tolérés" (code de niveau catégorie) ou admis (causes extérieures des traumatismes et empoisonnements) en diagnostic associé ;
- un code erreur (03 : diagnostic principal incohérent ou 05 : diagnostic principal insuffisamment précis pour la classification GHM) est retourné par la fonction groupage.
- b) RSS ingroupable pour incompatibilité diagnostic-sexe sur le diagnostic principal (code erreur 02). Cette situation concerne les CMD 12, 13 et 14.
- c) Cas particulier de la CMD 14 : présence d'une grossesse ectopique mentionnée comme diagnostic principal avec un résultat d'accouchement indiqué en diagnostic associé. Dans ce cas, un code erreur (03) est retourné par la fonction groupage.

Voir la liste D-025 : Accouchements (diagnostics)

Voir la liste A-137: Accouchements (actes)

Voir la liste D-1403: Grossesses ectopiques

90Z02Z Autres erreurs détectées dans le parcours de l'arbre de groupage

* L'orientation dans ce groupe peut résulter de deux situations différentes :

- a) Avec le code erreur 04 lorsque les tables du logiciel ont subi une détérioration particulière entraînant une impasse dans l'arbre de décision. Dans ce cas, l'intégrité des tables devra être vérifiée.
- b) Avec le code erreur 07 lorsque le RSS concerne un nouveau-né et que le poids mentionné est incompatible avec le poids d'un nouveau-né.

90Z03Z Erreurs d'implémentation de la fonction groupage ou erreur d'exécution d'un programme.

* La liste des erreurs orientant dans ce groupe est explicitée dans le volume 1, au chapitre de la fonction groupage.

A partir de la version 5 de la fonction groupage (version 6 de la classification des GHM) ce groupe signale toutes les erreurs qui provoquent un dysfonctionnement de la fonction groupage ou du logiciel qui l'intègre.

Dans la plupart des cas, c'est le fournisseur du logiciel intégrant la fonction groupage qu'il faut contacter pour avoir de plus amples explications sur telle ou telle erreur aboutissant dans ce groupe.

ATTENTION : le logiciel que vous utilisez, même s'il a intégré la fonction groupage, peut avoir sa propre nomenclature de codes d'erreurs.